

PIAS SIS Année : 2022

(Partage d'informations accident en service rédigé par un SIS sur la base de son analyse interne)

Accident de la circulation lors d'un départ en intervention d'un FPT

Mots clefs : Feu rouge – vitesse – FPT - port de la ceinture

Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : XX/10/2020

Heure : 8h01

- Contexte :

Accident survenu : de jour

Météo : sec / ensoleillé

- Circonstances : Trajet opérationnel : départ en intervention caserne / lieu d'intervention

Résumé des faits :

Le FPT part pour un feu de tente dans un passage commercial couvert avec habitations dans les étages.

Le FPT quitte la caserne avec les avertisseurs sonores et lumineux en fonctionnement et les garde tout le long du trajet.

La circulation est quasi nulle (dimanche matin).

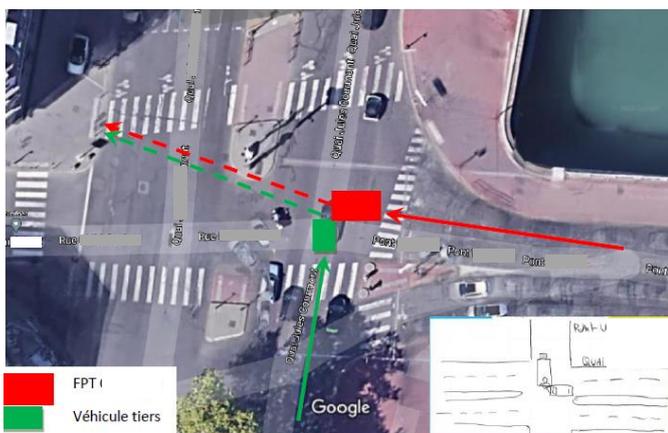
Le FPT s'engage sur un pont qui possède un feu tricolore en sortie. Le feu est rouge. A l'approche du feu, le chef d'agrès dit « attention, à gauche ». Le conducteur lève le pied et regarde à droite et à gauche. Il roule à environ 40 – 50 km/h. Le conducteur ne voit pas d'obstacle. Il accélère légèrement. Le chef d'agrès dit à nouveau « attention, à gauche ». Le conducteur lève le pied et regarde à nouveau : il ne voit pas d'obstacles. Il réaccélère légèrement et s'engage dans l'intersection avec l'intention de traverser tout droit le carrefour.

A hauteur du milieu du carrefour, le FPT et un véhicule tiers de petit gabarit venant de gauche entrent en collision au niveau de l'avant des véhicules. Le conducteur ralentit puis freine après l'impact.

Depuis le milieu du pont jusqu'à l'impact, le chef d'agrès voit le véhicule tiers. Le conducteur ne voit pas tout au long de la traversée du pont le véhicule tiers. A aucun moment, le véhicule tiers n'a modifié sa trajectoire ni son allure.

Après l'impact, les 2 véhicules traversent le carrefour dans le sens de la trajectoire du FPT. Le FPT est déporté légèrement sur sa droite par l'impact. Le FPT et le véhicule tiers terminent leur course côte à côte, dans les potelets sur le trottoir sur le côté opposé à l'entrée du FPT dans le carrefour.

Illustrations



Conséquences

Bilan humain

Interne au service : Fracture de la main droite du conducteur (58 jours d'arrêt) Contusions diverses du chef d'agrès (3 jours d'arrêt + soins), du chef BAL (pas d'arrêt), de l'équipier BAL (1 jour d'arrêt), de l'équipier BAT (5 jours d'arrêt), du chef BAT (13 jours d'arrêt)	Extérieur au service : Tiers : fractures jambes D + G, compression thoracique
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Bilan matériel

Interne au service : FPT : carrosserie	Extérieur au service : Véhicules tiers Potelets
-------------------------------------------	-------------------------------------------------------

Analyse

Fait(s) générateur(s) le(s) plus probable(s) : Vitesse inadaptée

Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	Le FPT passe au feu rouge Le FPT poursuit sa trajectoire à la même vitesse et franchit l'intersection Le chef d'agrès n'est pas ceinturé Les passagers à l'arrière en train de s'équiper ne sont pas ceinturés	Conducteur est ceinturé Le conducteur et le chef d'agrès sont régulièrement formés (FI + FMPA) sur la conduite
Organisationnels		Usage des avertisseurs sonores et lumineux Le chef d'agrès indique à son conducteur « attention, à gauche »
Techniques	Le véhicule tiers est caché par le rétroviseur et le montant du pare-brise	
Environnementaux	Feu rouge Le conducteur ne voit pas le véhicule tiers sur la gauche malgré l'alerte du chef d'agrès Le véhicule tiers ne modifie pas son allure ni sa trajectoire	

Réaction(s) immédiate(s)

Vérifier l'audibilité de l'avertisseur sonore => niveau sonore conforme

Mesures de prévention

- 1- Revoir la méthode opérationnelle pour permettre aux SP de se ceinturer pendant le trajet s'ils n'ont pas pu finir de s'équiper avant le départ de l'engin
- 2- Faire une communication sur le port de la ceinture pendant tous les trajets et notamment en intervention
- 3- Inscrire dans le règlement intérieur et par note de service, le passage à allure très faible (au pas) des feux rouges, carrefours et cédez-le-passage
- 4- Renforcer la formation (FOAD, simulateur de conduite)